

Le 23 janvier 2019

Projet de loi pour une école de la confiance :

les directeurs d'école primaire sont-ils les grands oubliés ?

Alors que l'une des promesses du programme d'Emmanuel Macron pour l'éducation était de « renforcer et encourager l'autonomie des établissements pour favoriser l'adaptation aux besoins de leurs élèves et aux situations locales et stimuler l'innovation », le projet de loi pour une école de la confiance porté par le ministre de l'Education nationale fait l'impasse sur la question du statut de directeur d'école primaire.

L'été dernier, la mission « flash » de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, conduite par Mesdames les députées Bazin-Malgras et Rilhac, avait fait le constat que « les directeurs et directrices d'école sont des maîtres qui assurent des responsabilités de directeur en plus de leur fonction d'enseignant et sans réel pouvoir de décision ». Par ailleurs, « la diminution des emplois de vie scolaire, contrats aidés affectés dans les écoles et dédiés à l'aide administrative, et l'augmentation, ces dernières années, des contraintes liées à la sécurité ont accentué un malaise des directeurs, avéré depuis déjà plusieurs années ».

Contrairement aux principaux des collèges, les directeurs d'école ne bénéficient pas d'un statut et ne sont pas secondés par un adjoint et un CPE. Ce sont des enseignants ayant une décharge partielle ou totale, selon le nombre de classes, pour exercer de nombreuses responsabilités (fonctionnement de l'école dont la sécurité, l'animation pédagogique, les relations avec la commune et les parents, etc.) sans pour autant détenir l'autorité et la reconnaissance légitimes afin de remplir leur mission.

Le projet de loi prétend vouloir accomplir « la double promesse républicaine : l'élévation du niveau général des élèves et la justice sociale. Elle demande une confiance complète et constante de la société en son école ». Or le directeur d'école est le premier vecteur de cette école de la confiance dans le 1er degré.

Valoriser la fonction de directeur d'école primaire en lui conférant un véritable statut constituerait un des leviers d'attractivité du métier de professeur comme « voie de promotion, d'ascension et de justice sociale ».

La fédération PEEP demande au ministre de l'Education nationale de ne pas oublier, dans son projet de loi, le premier vecteur de l'Ecole de la Confiance : le directeur d'école.